

# Maîtriser les différents types de recouvrement d'une créance

## Contexte

Vous avez une créance client non réglée ? Un règlement à l'amiable de cette dette (facture, reconnaissance de dette...) est impossible ? Il existe différents types de recouvrement judiciaire : l'injonction de payer, l'assignation en paiement, le référé provision qui sont des techniques qui permettent d'obtenir le paiement par un juge. Ces procédures judiciaires permettent à un créancier de contraindre son débiteur à honorer ses engagements.

Cette formation vous donnera les clés pour réussir la mise en place de ces procédures judiciaires et notamment d'une injonction de payer.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Organiser la relance des retards et des défauts de paiement
- Mettre en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des créances
- Choisir la technique de recouvrement la plus efficace en termes de délai et de coûts
- Conduire soi-même toutes les phases de la procédure d'injonction de payer



## Prérequis

Aucun

Date :

21/05/2024

14h - 16h30

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

## Public visé



- Salariés permanents d'un GE
- Administrateurs d'un GE

## 1- Conditions communes à toutes les procédures judiciaires de recouvrement de créance

- Contractualiser et facturer dans le respect des règles légales et de la convention de mise à disposition
- Maîtriser les conditions d'efficacité d'un recouvrement de qualité
- Différencier les phases et techniques du recouvrement
- Identifier le fonctionnement de la mise en demeure (MED) préalable (conditions de fond et conditions de forme)

## 2- Conditions particulières d'une procédure d'injonction de payer

- La mise en place d'une injonction de payer :
  - Maîtriser les conditions préalables à la rédaction de la requête en injonction de payer
  - Préparer un dossier type dans le cadre d'une injonction : dossier justifié et complet
  - Connaître l'environnement et les autorités compétentes : Tribunal judiciaire ou tribunal de commerce
  - Phase gracieuse non contradictoire (ordonnance, signification, formule exécutoire, opposition, voie de recours)
  - Phase contentieuse contradictoire (instance, convocation, audience, jugement, recours)
- Les suites de l'ordonnance en injonction de payer :
  - Connaître les trois types de décisions : rejet, acceptation partielle, acceptation totale
  - Gérer les relations avec l'huissier de justice : signification de l'injonction, délai
  - Se préparer à l'opposition faite par le débiteur
  - Comprendre la formule exécutoire et ses effets juridiques

## Formateurs

Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

**Pierre FADEUILHE**

Directrice opérationnelle - CRGE

**Julie VANDÔME**

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

## Coût pédagogique



**150 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE adhérent 2024)

**200 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE non adhérent 2024)

### Contact pédagogique

**Julie VANDÔME**  
formation@crge.com

### Contact administratif

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

---

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

